

Décision

Générale

colonial

Décision n° 714 arrêté n° 714 du 11 juillet 1950

n° 714

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1950

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro

31 juillet 1950

TEXTE INTÉGRAL

L'agent de contrôle auxiliaire Saïd Osman est intégré dans le cadre local autochtone du service de contrôle des ports et aérodromes du territoire comme agent de contrôle au 6e échelon. Le présent arrêté aura effet pour compter du 1er juillet 1950.